

## **Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis No 188 « Demande de crédit de CHF 61020.- TTC pour le changement d'une tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour gazon ».**

---

La commission au complet, hormis l'absence excusée de Madeleine Forel, s'est réunie le 2 décembre 2010 au Centre des Espaces verts et forêts (EVF) en présence de Mme Monique Boss Municipale, Mr Hugues Rubattel chef des EVF et de Mr Pierre Denéréaz, mécanicien responsable de l'équipement. Ces derniers nous ont présenté les machines choisies dans le cadre de la stratégie de travail du service de nos EVF. Que tous trois soient remerciés pour les informations données.

Recherche d'efficacité et de vitesse d'exécution.

Pour assurer vitesse et souplesse d'intervention, qualité du travail et économie de personnel, notre service des EVF s'équipe, pour une partie de ses tâches, d'outils polyvalents s'accouplant de façon standard aux tracteurs agricoles. Ainsi des tracteurs agricoles chaussés de pneumatiques adaptés pour parcs et promenades, disposant de systèmes d'attelage normalisés et de prise de force à l'avant et à l'arrière, peuvent, sans autre, être équipés rapidement d'une tondeuse frontale et d'un bac de récupération, d'une balayeuse à gazon, d'une pelle frontale, d'une lame de chasse neige, d'une remorque citerne avec pompe à traitements, etc. Cette politique d'équipement a pour but de bénéficier de matériel solide et fiable. Cette conception modulaire permet d'amortir la partie véhicule (tracteur) sur une longue période (15-20 ans), alors que certains outils de travail, s'usant plus rapidement, doivent s'amortir sur de plus courtes périodes (10-15 ans). La tondeuse frontale permet de travailler rapidement (15 000 mètres carrés en 2h30). Elle est appropriée pour tondre de grandes surfaces comme les terrains de la piscine de Colovrey, les alentours du stade de Colovrey (sous mandat de l'UEFA), toutes les grandes surfaces légèrement accidentées, « dérupes » exceptées! En périodes de précipitations, ce matériel offre le grand avantage de pouvoir intervenir efficacement entre deux accalmies, ce qui n'est pas possible avec un équipement de jardinerie classique.

Le choix du matériel.

Pour l'établissement du préavis, le service s'est basé sur le matériel spécifique des anciens fournisseurs avec lequel il a l'habitude de traiter. Mais pour l'acquisition de ces outils, notre Municipalité se basera sur l'analyse de 3 offres distinctes. C'est ce que nous a assuré notre Municipale. En effet de nombreux commissaires se posaient des questions en constatant que l'étude de ce renouvellement de matériel ne se basait que sur une offre et qu'il n'y avait pas d'études comparatives. Nous avons un peu compris que les EVF se sont référés à leur ancien fournisseur car ils en connaissent bien les produits, ce qui permettait de rédiger un préavis en connaissance de cause. Ceci s'est confirmé en visitant le parc de matériel et l'atelier mécanique. Nous avons pu constater que les machines qui seront remplacées, malgré leur bonne conception, ont été réparées et renforcées à plusieurs reprises et qu'elles sont à bout de course malgré leur belle apparence! D'ailleurs, pour l'ensemble du parc, nous avons pu observer un très bon niveau d'entretien et une bonne homogénéité dans le choix des machines, ce qui doit simplifier les travaux de maintenance.

Conclusions

La commission unanime recommande à notre Conseil d'accorder ce crédit d'achat car il permet à notre Service des Espaces verts et forêts d'exécuter efficacement les divers travaux

d'entretien. Le matériel choisi peut être branché sur tout tracteur répondant aux standards professionnels agricoles, ce qui permet de gérer de façon indépendante, les machines spécifiques d'entretien des parcs d'une part et les unités de force et de traction d'autre part. Ce qui est très judicieux car ces équipements possèdent différentes durées d'amortissement.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu

Le préavis No 188 concernant le changement de la tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour le Service des espaces verts et forêts,

Ouï

Le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu

Que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1.

d'accorder un crédit de CHF 61020.- TTC à la municipalité pour financer l'achat d'une tondeuse frontale, d'un bac de ramassage et d'une unité de balayage pour le Service des espaces verts et forêts ;

2.

de porter ce montant en augmentation du compte No 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission :

Mesdames :

Mireille Guignet

Madeleine Forel (excusée)

Messieurs :

Ramadush Ajeti

Giovanni Alessandro

François Calame (rapporteur)

Pascal Francfort (Président)

Knut Rupprecht

Nyon le 3 janvier 2011